

Le 13 janvier 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 13 janvier 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

Consultation publique du règlement 337-2019 modifiant le règlement 178-08 sur la promotion du développement domiciliaire, commercial et industriel de St-Côme-Linière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-01-01 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 9 décembre 2019
5. Comptes à accepter
 - Décembre 2019
6. Avis de motion et adoption du premier règlement 338-2020 changement zonage
7. Avis de motion et adoption du premier règlement 340-2020 changement de zonage
8. Avis de motion R 339-2020 citation d'un bâtiment patrimonial
9. Adoption du règlement 334-2019 Tarifs municipaux
10. Adoption du règlement 335-2019 Taux de taxes et compensations 2020
11. Adoption du règlement 336-2019 Tarification permis et certificats
12. Signataires vente garage 8^e Rue
13. Acceptation entente Commission scolaire — Sécurité civile
14. Offre de service JRT — Réservoir d'eau potable
15. Ouverture d'un poste de technicien en loisirs
16. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
17. Programme patrimonial
18. Pêche en ville
19. Patinage artistique

20. Vente terrain parc industriel – M. Jesson Lessard
21. Vente terrain parc industriel – M. Tony Larivière
22. Signataires ventes des terrains parc industriel
23. Achat terrain parc industriel — M. Fernand Bouchard
24. Fonds réservés — Développement économique
25. Signataires achat terrain parc industriel
26. Appel d’offres – Camion incendie
27. Offre de service — Action PMU
28. Appui région branchée
29. Appui réforme fiscale
30. Adoption budget OMH 2020
31. Signataire non-accès MTQ
32. Adoption 337-2019 entente travaux municipaux
33. Rapports des comités
34. Période de questions
35. Levée de l’assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 20-01-02 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l’on adopte les procès-verbaux de l’assemblée régulière et spéciale du 9 décembre 2019 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 20-01-03 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2019 soient acceptés selon les chèques M1900078 à M1900095, C1900850 à C1900898 et L1900380 à L1900409 pour un déboursé total de 646 263,23 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 338-2020 ET DISPENSE DE LECTURE

Je, M. Gilles Pedneault, conseiller, donne avis de motion que sera soumis, lors d’une prochaine séance, le règlement no 338-2020 modifiant le règlement no 147-06 **afin d’agrandir une affectation commerciale (pour y inclure les lots 3 746 902 et 3 746 933) à même une affectation résidentielle en bordure de la 8^e Rue, afin agrandir une affectation publique et institutionnelle (pour y inclure les lots 5 750 582 et 3 747 170) à même une partie d’une affectation résidentielle et d’une affectation commerciale en bordure de la rue Dumas** (dépôt du projet et dispense de lecture)

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 338-2020

20-01-04

PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION COMMERCIALE (POUR Y INCLURE LES LOTS 3 746 902 ET 3 746 933) À MÊME UNE AFFECTATION RÉSIDENIELLE EN BORDURE DE LA 8^E RUE ET AFIN AGRANDIR UNE AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE (POUR Y INCLURE LES LOTS 5 750 582 ET 3 747 170) À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION RÉSIDENIELLE ET D'UNE AFFECTATION COMMERCIALE EN BORDURE DE LA RUE DUMAS

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tiendra une période de consultation, du 20 janvier 2020 au 7 février 2020 inclusivement, sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 10 février 2020, à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Pedneault
APPUYÉ par Mme Sylvie Bruneau
ET RÉSOLU unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 147-06 est modifiée en :

- **agrandissant une affectation commerciale (pour y inclure les lots 3 746 902 et 3 746 933) à même une affectation résidentielle en bordure de la 8^e Rue ;**
- **agrandissant une affectation publique et institutionnelle (pour y inclure les lots 5 750 582 et 3 747 170) à même une partie d'une affectation résidentielle et d'une affectation commerciale en bordure de la rue Dumas**

Les extraits de carte en annexe font partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 340-2020 ET DISPENSE DE LECTURE

Je, M. Gilles Pedneault, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement no 340-2020 **modifiant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone commerciale CA-43 à même une partie de la zone CB-50, d'afin d'agrandir la zone commerciale CB-55 à même une partie de la zone RB-36 et d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-64 à même une partie des zones RA-13 et CB-53.**

ADOPTION DU PROJET 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO 340-2020

20-01-05

1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone commerciale CA-43 à même une partie de la zone CB-50, d'afin d'agrandir la zone commerciale CB-55 à même une partie de la zone RB-36 et d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-64 à même une partie des zones RA-13 et CB-53

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage no 148-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement en raison de la présence d'un lot contenant des résidus de contaminants, afin de régulariser la situation d'une construction et d'un usage dérogatoire et afin d'identifier un parc municipal, « Les berges du Loup » ;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement d'adopter le 1^{er} projet de règlement no 340-2020 tel que décrit :

Article 1

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

- agrandissant la zone commerciale CA-43 à même une partie de la zone commerciale CB-50, en bordure de la rue Principale ;
- agrandissant la zone commerciale CB-55 à même une partie de la zone résidentielle RB-36, en bordure de la 8^e Rue ;
- agrandissant la zone publique et institutionnelle P-64 à même une partie des zones RA-13 et CB-53 en bordure de la rue Dumas et de la rue Principale.

Les extraits de cartes en annexe font partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

L'article 3.2.4, paragraphe b), est modifié en ajoutant la phrase suivante à la suite du dernier mot : *Ces constructions et ces usages ne sont pas autorisés dans la zone CB-50.*

Article 3

L'article 3.2.6 est modifié en ajoutant les paragraphes suivants :

- g) *Les cimetières ;*
- h) *Les activités récréatives extensives et intensives ;*
- i) *Les entrepôts ;*
- j) *Les bâtiments de service, accessoires ou complémentaires à l'usage principal ;*

k) *Un service de restauration saisonnier, uniquement dans la zone P-64.*

Article 4

L'article 3.2.10.4 est modifié en fonction de l'article 2 du présent projet de règlement.

Article 5

L'article 3.2.10.5 est modifié en fonction de l'article 3 du présent projet de règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 339-2020 CITATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

La conseillère, Mme Sylvie Bruneau, donne avis de motion et présente le projet de règlement 339-2020 citation d'un bâtiment patrimonial.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 334-2019 TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS 2020

20-01-06 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu que l'on adopte le règlement 334-2019 concernant les taux de taxes et compensations 2020.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 335-2019 TARIFS MUNICIPAUX 2020

20-01-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu que l'on adopte le règlement 335-2019 sur les tarifs 2020.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 336-2019 TARIFICATION PERMIS ET CERTIFICATS

20-01-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu que l'on adopte le règlement 336-2019 sur la tarification des permis et certificats.

SIGNATAIRES — VENTE 1491, 8^E RUE

20-01-09 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 3 746 933, situé au 1491, 8^e Rue, à Construction Bressau Inc.

ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE — SÉCURITÉ CIVILE

- 20-01-10 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité accepte l'entente proposée par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et désigne M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, comme personnes autorisées à signer les documents relatifs à cette entente.

OFFRE DE SERVICE JRT

- 20-01-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service, au coût de 23 975,00 \$ plus taxes, afin de changer le panneau automate du réservoir d'eau potable et de faire climatiser le panneau.

OUVERTURE D'UN POSTE TECHNICIEN EN LOISIRS

- 20-01-12 5 POUR / 2 CONTRE (M. Alain Dumas et M. Yvon Paquet)

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu que l'on accepte de préparer une lettre d'entente avec le syndicat afin de créer un nouveau poste de technicien en loisirs.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

- 20-01-13 Que le comité exécutif appuie le projet de la municipalité de St-Côme-Linière pour le projet d'aménagement de terrain de tennis afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que le comité exécutif s'engage à conclure une entente de service avec la municipalité de St-Côme-Linière pour le projet d'aménagement de terrain de tennis afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

QUE la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation du projet d'aménagement de terrain de tennis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE soit confirmé l'engagement de municipalité de St-Côme-Linière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement

QUE la municipalité de St-Côme-Linière désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE
IMMOBILIER — SOUS-VOLET 1B : RESTAURATION DU PATRIMOINE
IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

20-01-14 QUE la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation du projet Restauration de la maison Donovan au ministère de la Culture et Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine ;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de St-Côme-Linière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement

QUE la municipalité de St-Côme-Linière désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

PÊCHE EN VILLE 2020

20-01-15 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que la directrice générale, Maryane Bélanger, est autorisée à déposer au programme Pêche en ville 2020 et que l'on désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

PATINAGE ARTISTIQUE

20-01-16 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on donne 100,00 \$ par enfant demeurant à St-Côme-Linière inscrit au Club de patinage artistique de St-Côme-Linière. (33X100 \$ = 3 300 \$)

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL LOT 5 946 736

20-01-17 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on vende à M. Tony Larivière le lot 5 946 736, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 21 395 \$.

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL

20-01-18 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on vende à Transport Jesson Lessard Inc. un terrain d'une superficie de 5 475,3 mètres carrés, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 21 199 \$.

SIGNATAIRES — VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL

- 20-01-19 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 5 946 736, à M. Tony Larivière, et à la vente du terrain à Transport Jesson Lessard Inc.

ACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL LOT 5 013 237

- 20-01-20 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on achète, à M. Fernand Bouchard, la partie du lot 5 013 237 zonée industriel (9,66 Ha), afin d'agrandir le parc industriel au prix de 200 000 \$ payable en quatre versements égaux sur quatre ans.

SURPLUS AFFECTÉS — ACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL — M. FERNAND BOUCHARD

- 20-01-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité paye l'achat de la partie du lot 5 013 237 zonée industriel avec le surplus développement économique 59-110-24 (50 000 \$).

SIGNATAIRES — ACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL

- 20-01-22 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat de la partie du lot 5 013 237 zonée industriel (9,66 Ha) à M. Fernand Bouchard.

APPEL D'OFFRES – CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

- 20-01-23 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on autorise Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à publier l'appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe sur SEAO pour le service incendie de la municipalité de St-Côme-Linière.

ACTION PMU

- 20-01-24 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Action PMU, au montant de 9 750 \$ plus taxes, pour le service incendie afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risque.

**SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE
D'APPEL À PROJETS DE RÉGIONS BRANCHÉES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE**

20-01-25

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux ;

ATTENDU que la municipalité de St-Côme-Linière n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ;

ATTENDU que 1er Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mb/s pour le téléchargement et de 10 Mb/s en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération [décision du CRTC 2016-496] ;

ATTENDU que 1er Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mb/s est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité ;

ATTENDU qu'aux élections provinciales de 2018, 1er gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre [4] ans, qu'il annonçait lors du dernier budget une enveloppe de 400 M\$ pour y arriver et que des actions concrètes sont attendues ;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation [MEI] vient de lancer le programme RÉGIONS BRANCHÉES doté d'une enveloppe de 100 M\$ permettant de combler l'écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies ;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme ont eu lieu le 6 décembre dernier ;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de St-Côme-Linière ont pris connaissance du dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin de moderniser ses infrastructures sur son territoire en répondant adéquatement aux critères de vitesses de téléchargement et de téléversement IHV prévus à l'objectif de service universel par l'offre d'un service de fibre optique jusqu'à l'adresse civique ;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la municipalité de St-Côme-Linière pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire ainsi que le développement économique [et touristique si applicable] ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Pedneault, appuyé par M. Robby Poulin et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de St-Côme-Linière signifie au ministère de l'Économie et de l'innovation qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures IHV dans le cadre du financement du programme RÉGIONS BRANCHÉES sur son territoire.

PROJET DE LOI N° 48 [FISCALITÉ AGRICOLE]

20-01-26

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Pedneault
APPUYÉ PAR Mme Sylvie Bruneau**

QUE la municipalité de St-Côme-Linière :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale ; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

OMH – ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

20-01-27 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2020, présentées par Mme Cathy Giroux, pour des revenus de 96 722 \$ et des dépenses de 145 581 \$, pour un déficit réel de 48 859 \$ et une contribution municipale de 4 886 \$.

Le maire quitte la séance.

SIGNATAIRES — CONTRAT NON-ACCÈS

20-01-28 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les conseillers, M. Alain Dumas et M. Gaétan Tremblay, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au contrat 9 2016 12 000.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 337-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 178-08 SUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE ST-CÔME-LINIÈRE

20-01-29 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu que l'on adopte le règlement 337-2019 modifiant le règlement 178-08 sur la promotion du développement domiciliaire, commercial et industriel de St-Côme-Linière.

Le maire revient à la séance.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-01-30 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 06.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, le lundi 10 février 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 JANVIER 2020**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions [exclut] qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale